

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151

14 juin 2007

SOMMAIRE

Abacus Holding S.A.	55205	J.C. Investment S.A.	55205
Acelum Sicav	55213	Just Arrived S.à r.l.	55220
Acelum Sicav	55215	Kauri Capital Britannia Centre	55244
Activest Global Portfolio	55214	Kolgi Holding S.A.	55209
Activest Global Portfolio	55214	Lactinvest S.A.	55202
Anista S.à r.l.	55222	Lactinvest S.A.	55203
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.	55233	Laranaga Holding S.A.	55210
Atlantis Investment S.A.	55202	Mavica Investments S.A.	55202
Azulux S.A.	55207	M.R.I. Investments S.A.	55210
Blue Skye (Lux) S.à r.l.	55247	NFC Luxembourg S.A.	55210
Colony TBB Investor (Lux) S.à r.l.	55241	P500	55212
Comprehensive Holdings Corporation S.A.	55206	P500	55212
d'Amico International Shipping S.A.	55220	Palmgrove Invest S.A.	55203
Drum Bun - Bonne Route	55221	P Apollo	55211
Ensien Holding S.A.	55205	P Apollo	55212
European Business Management S.A.	55202	Prima Investment S.A.	55209
Finprom Participations S.A.	55210	Property Trust Investment 2, S.à r.l.	55224
Florea Invest S.A.	55211	Property Trust Montabaur, S.à r.l.	55224
Fortis AG Fund L2	55213	Quadrifoglio S.A.	55216
FT OptiRent 6/2009	55213	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds ..	55206
FT Rendite Plus	55212	RE Investments S.à r.l.	55227
G.H.N. S.A.	55215	Riancourt S.A.	55211
GIP Invest Holding	55206	Seafin S.A.	55207
Goyaz S.A.	55208	SEB MultiManager	55215
Graffhopper Holdings S.A.	55230	Signal Lux Investment S.A.	55203
Greenbelt S.A.	55204	Silvere Holding S.A.	55208
Immobea S.A.	55208	Tembell Corp S.A.	55216
International Property Fund	55204	Utah S.à r.l.	55231
		Wintersport Investments Holding S.A. ...	55209

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 16 juillet 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007056879/755/19.

Atlantis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 80.882.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007056881/696/15.

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2007 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Référence de publication: 2007056882/696/14.

European Business Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.251.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2007 au siège de la société à 11.00 heures, statuant sur l'exercice 2006.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
3. Approbation des comptes annuels et affectation
4. Nominations statutaires et divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007056884/15.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 9 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se réunira dorénavant le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures,
- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058340/755/16.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A. qui se réunira le 29 juin 2007 à 10.00 heures au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice écoulé au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006;
4. Renouvellement des mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes et nomination de nouveaux administrateurs;
5. Discussion sur le rachat de titres de la société CORINVIM SPA;
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Rectificatif de la publication effectuée le 11 Juin 2007.

Référence de publication: 2007058341/587/24.

Palmgrove Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058477/795/15.

International Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.588.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on *June 29, 2007* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and acknowledge the report of the auditors for the period from January 1, 2002 to May 15, 2007;
2. To approve the audited financial statements for the period from January 1, 2002 to May 15, 2007;
3. To grant discharge to the Board of Directors of the Company for the performance of its duties for the period from January 1, 2001 to December 31, 2001;
4. To hear and acknowledge the report of the Company's auditor on the liquidation;
5. To approve the report of the liquidator on the liquidation;
6. To give discharge to the liquidator for the performance of its duties;
7. To decide on the closure of the liquidation;
8. To decide to keep the records and books of the Company for a period of five years at the registered office of the Company;
9. To note that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations;
10. To decide on any other business which be brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. A shareholder may attend the Meeting by proxy.

Holders of bearer shares must, in order to attend the meeting, deposit their shares at the registered office of the Company until June 27, 2007. Proxy forms are available for shareholders unable to attend the meeting.

By order of the Liquidators.

Référence de publication: 2007058464/755/30.

Greenbelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.841.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2007* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058474/795/15.

Abacus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 2 juillet 2007 à 11.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 2 juillet 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007050760/29/18.

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 26 juin 2007 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007052868/802/18.

Ensien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 30.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2007 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007054364/696/17.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

Einladung an die Anteilhaber zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS SICAV (die «Gesellschaft»), die am 26. Juni 2007 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen von BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Niederlassung Luxemburg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange stattfinden wird, um über die nachfolgenden Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschließen:

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Berichts des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr von 1. April 2006 bis 31. März 2007;
3. Beschlussfassung über die Gewinnverwendung des Geschäftsjahres von 1. April 2006 bis 31. März 2007;
4. Entlastung der Verwaltungsräte;
5. Wahl der Verwaltungsräte bis zum Abhalten der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008;
6. Wahl des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bis zum Abhalten der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008;
7. Verschiedenes.

Abstimmungen werden mit der einfachen Stimmenmehrheit der anwesenden und abgegebenen Stimmen entschieden. Ein Anteil berechtigt zu einer Stimme.

Jeder Anteilhaber kann sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Sollte es Ihnen nicht möglich sein, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, können Sie ein Bevollmächtigungsfomular am Sitz der Gesellschaft oder bei der RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT, Raiffeisenplatz, 9001 St. Gallen, beziehen. Bitte senden Sie dieses bis zum 25. Juni 2007 ausgefüllt und unterschrieben zurück an BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Niederlassung Luxemburg, z. Hd. Herrn Alexander Loengarov, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg oder Fax Nr. (+352) 2696 9730.

Im Namen des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2007052871/755/28.

Comprehensive Holdings Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.954.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 25, 2007* at 15.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2006,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2006,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2006,
- Statutory nominations,
- Fixation of the Auditor' fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the Meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007053309/755/20.

GIP Invest Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007053310/10/18.

Azulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007053311/10/19.

Seafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007053312/10/18.

Goyaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.872.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007053318/10/18.

Immobeagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.642.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 juin 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007053319/1267/15.

Silvere Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.583.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007053320/10/18.

Kolgi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.841.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007053910/655/16.

Wintersport Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2007 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007054376/696/18.

Prima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2007 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007054442/322/16.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007054447/534/15.

Laranaga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.132.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007055132/1023/16.

NFC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007055141/506/17.

Finprom Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

55211

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007055160/1023/16.

Riancourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.186.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Démission des Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs,
- Démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant,
- Transfert du siège social,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007053321/755/21.

Florea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007055163/506/17.

P Apollo, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15. Mai 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007057717/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05213. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

P Apollo, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15. Mai 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007057718/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05216. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

P500, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15. Mai 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007057719/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05219. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

P500, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15. Mai 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007057720/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05220. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

FT Rendite Plus, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Juli 2007 geänderte Verwaltungsreglement 7/2007 des Fonds FT RENDITE PLUS wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juni 2007.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG

Anell / Tiburzi

Référence de publication: 2007057840/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01882. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Fortis AG Fund L2, Fonds Commun de Placement.

Les porteurs de parts sont informés que FORTIS AG FUND L2 MANAGEMENT (la «Société de Gestion»), agissant en qualité de liquidateur du fonds commun de placement FORTIS AG FUND L2 (en liquidation) (le «Fonds»), a décidé en date du 15 mai 2007 de clôturer la liquidation du Fonds avec effet au 18 mai 2007. Le produit de liquidation qui n'aurait pu être distribué aux détenteurs de parts sera déposé auprès de la Caisse des Consignations. Les livres et les documents du Fonds seront conservés pour une période de cinq ans à FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. ou à toute autre société affiliée.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2007058460/755/11.

FT OptiRent 6/2009, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Juli 2007 geänderte Verwaltungsreglement 7/2007 des Fonds FT OptiRent 6/2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juni 2007.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG

Anell / Tiburzi

Référence de publication: 2007057841/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01880. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société prises en date du 27 avril 2007

En date du 27 avril 2007, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

* de prolonger:

- Monsieur Alberto Lotti
- Monsieur Massimo Malvestio
- Monsieur Ulrich L. Binninger

de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;

* de prolonger:

- KPMG AUDIT

de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;

* de nommer:

- Monsieur Reto Simonett, né le 22 septembre 1967 à Schuls, Suisse, demeurant au 26A Hauptstraße, CH-7432 Zillis, Suisse

en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 avril 2007 et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Alberto Lotti
- Massimo Malvestio
- Ulrich L. Binninger

- Reto Simonett

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

ACELUM

Signatures

Référence de publication: 2007058342/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Activest Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société prises en date du 27 avril 2007

En date du 27 avril 2007, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger:

* Monsieur Ulrich Ludwig Binninger

* Monsieur Michael Kalenberg

de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2008;

- de prolonger:

* KPMG AUDIT

de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2008;

- de nommer:

* Monsieur Enrico Tuchi, né le 20 octobre 1959 à Carrara, Italie, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 avril 2007 et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2008.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Ulrich Ludwig Binninger,

- Monsieur Michael Kalenberg,

- Monsieur Enrico Turchi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

ACTIVEST GLOBAL PORTFOLIO

Signatures

Référence de publication: 2007058343/250/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Activest Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Die Gesellschaft wurde gemäss einer Urkunde vom 17. März 1989 gegründet, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C n° 140 vom 23. Mai 1989.

Der Jahresrechnung zum 31. Dezember 2006, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Zum Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

ACTIVEST GLOBAL PORTFOLIO

Unterschrift

Référence de publication: 2007058344/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02590. - Reçu 208 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

Die Gesellschaft wurde gemäss einer Urkunde vom 11 April 2006 gegründet, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C n ° 140 vom 23. Mai 1989.

Der Jahresrechnung zum 31. Dezember 2006, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.
Zum Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

ACELUM SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2007058345/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02588. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

SEB MultiManager, Fonds Commun de Placement.

On April 30, 2007, the board of SEB ASSET MANAGEMENT S.A. acting as Management Company of SEB MultiManager (hereafter «the Fund») has decided in accordance with Article 13 of the Management Regulations to liquidate the Fund on June 29, 2007, due to the fact that the Fund does not keep any assets following the redemption of all the outstanding units in the sole sub-fund, SEB MultiManager BALANCED II.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A. will bear all the costs relating to the liquidation.

Since the date the decision was taken by the board, no new units were issued.

After June 29, 2007, the Fund is definitely closed. No amount will be carried over to the custodian bank or to the Caisse des Consignations.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2007058471/755/13.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007053770/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01310. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Quadrifoglio S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.763.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 26 février 2007. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

- Le mandat des Administrateurs M. Roberto SAija M. Bart Zech et M. Roeland P. Pels est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013.

- Le mandat de GALINA INCORPORATED en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

B. Zech

Référence de publication: 2007054250/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Tembell Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.022.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Calle Sarandi, numero 693, apt. 3, Montevideo, Uruguay, sous la dénomination de TEMBELL CORP Sociedad Anonima, constituée sous la loi uruguayenne en date du 2 mai 2001, enregistrée au registre du commerce de Montevideo en date du 10 septembre 2001 sous le numéro 9555 et publié au journal officiel de Montevideo n° 25.855 du 26 septembre 2001 avec siège social Calle Sarandi, numero 693, apt. 3, Montevideo, Uruguay.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Moser, économiste, né le 5 mai 1949 à Zurich, Suisse, passeport suisse n° F1732220 émis le 28 avril 2005, demeurant à Baarerstrasse 11, Zug, Suisse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sébastien Gravière, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les un million trois cent mille (1.300.000) actions d'une valeur nominale de un US Dollars (USD 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social libéré de un million trois cent mille US Dollars (USD 1.300.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Montevideo, Uruguay par les actionnaires en date du 23 octobre 2006 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg avec effet au 23 octobre 2006.

2. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes de profits et pertes de la société établis au 23.10.2006.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de US Dollars en euros.
4. Réduction du capital social par incorporation à une réserve librement distribuable, aux fins d'obtenir l'arrondi dudit capital social.
5. Echange des un million trois cent mille (1.300.000) actions sans valeur nominale contre mille trente-cinq (1.035) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et fixation de la valeur nominale de chaque action à mille euros (EUR 1.000,-).
6. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
7. Adoption de la dénomination TEMBELL CORP S.A., et refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise.
8. Confirmation du transfert, avec effet au 23 octobre 2006, du siège effectif de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société.
9. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité uruguayenne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité uruguayenne.
10. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 23 octobre 2006.
11. Révocation des mandats des administrateurs en place.
12. Nomination des nouveaux administrateurs.
13. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective.
14. Nomination du commissaire aux comptes.
15. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Montevideo, Uruguay par les actionnaires le 23 octobre 2006 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg avec effet au 23 octobre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de profits et pertes de la société établis au 23 octobre 2006, lesquels documents comptables, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, seront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de USD Dollars en euros avec effet au 23 octobre 2006 au cours de 1,- euro pour 1,255 US Dollars, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à un million trente-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 1.035.840,-).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide, aux fins d'obtenir l'arrondi du capital social de la société, de réduire ledit capital social par incorporation à une réserve librement distribuable d'un montant de huit cent quarante euros (EUR 840,-), pour le ramener de son montant actuel de un million trente-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 1.035.840,-) représenté par un million trois cent mille (1.300.000) actions sans valeur nominale à un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000,-).

Cinquième résolution

Il est procédé à l'échange des un million trois cent mille (1.300.000) actions sans valeur nominale contre mille trente-cinq (1.035) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, la valeur nominale de chaque action étant dans le même temps fixée à mille euros (EUR 1.000,-)

Sixième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination TEMBELL CORP S.A. et de procéder à la refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEMBELL CORP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000,-) divisé en mille trente-cinq (1.035) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 21 juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 23 octobre 2006 se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 21 juin 2008 à 10.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital d'origine d'un montant de un million trois cent mille US Dollars a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 9 février 2007 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, Fiduciaire d'expertise comptable et de révision, établie à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes basées sur le capital d'origine en dollars U.S.:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des actifs transférés ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions.»

Huitième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert, avec effet au 23 octobre 2006, du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité uruguayenne en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

Neuvième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 23 octobre 2006 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité uruguayenne, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité uruguayenne.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Dixième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 23 octobre 2006.

Onzième résolution

L'assemblée Générale procède à la révocation des mandats des administrateurs en place.

Douzième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Thomas Moser, économiste, né le 5 mai 1949 à Zurich, Suisse, passeport suisse n° F1732220 émis le 28 avril 2005, demeurant à Baarerstrasse 11, Zug, Suisse

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Thomas Moser, préqualifié, est en outre nommé président du conseil d'administration sans autre pouvoir particulier.

Treizième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

Monsieur Thomas Moser, préqualifié

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Marc Koeune, préqualifié;

- Monsieur Sébastien Gravière, préqualifié;

Quatorzième résolution

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Quinzième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Moser, R. Uhl, S. Gravière, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/853. — Reçu 12.689,19 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007053936/211/220.

(070054374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 3 avril 2007

L'assemblée a pris acte de la démission de MOORE STEPHENS S.à.r.l., dont le siège social est au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 3 avril 2007.

L'assemblée a nommé LUX-FIDUCIAIRE S.à.r.l., dont le siège social est au 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour d'AMICO INTERNATIONAL SHIPPING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007053967/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Just Arrived S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054028/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06137. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Drum Bun - Bonne Route, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 124, rue J-P Michels.

R.C.S. Luxembourg F 7.000.

— STATUTS

Entre les soussignées personnes:

1. Backes Michèle, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, habitant à L-4243 Esch-sur-Alzette, rue J-P Michels, N ° 124
2. Bisenius Josette, éducatrice graduée, de nationalité luxembourgeoise, habitant à L-3810 Schifflange, rue des Aulnes, N ° 69
3. Kayser Diane, infirmière, de nationalité luxembourgeoise, habitant à L-2428 Luxembourg, rue Nic Ries, N ° 50
4. Kralj Philippe, éducateur gradué, de nationalité luxembourgeoise, habitant à L-3322 Bivange, rue de la Gare, N ° 12
5. Lanfranconi Alessandra, employée privée, de nationalité italienne, habitant à L-3507 Dudelange, rue Abbé Lemire, N ° 29
6. Galbats Patrick, photographe, de nationalité luxembourgeoise, habitant à L-4260 Esch-sur-Alzette, rue du Nord, N ° 23
7. Thomas Ronny, artiste, de nationalité allemande, habitant à L-3672 Kayl, route de Tétange, N ° 70

Ainsi que tous ceux qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il a été constitué, en date du 20 avril 2007, une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 (modifiée par la loi du 22 février 1984 et la loi du 4 avril 1994)

Chapitre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée DRUM BUN - BONNE ROUTE pour l'intégration des enfants et des groupes exclus, Roumanie (et les Balkans)

Art. 2. Son siège est à L-4243 Esch-sur-Alzette, rue J-P Michels, N ° 124

Art. 3. Sa durée et illimitée

Chapitre 2 - Objet

Art. 4. L'association a pour but de promouvoir et de réaliser, en Roumanie et dans les Balkans des projets de développement, d'intégration et d'échanges sociales et culturels en faveur des enfants et des groupes défavorisés, marginalisés et/ou exclus aussi bien du point de vue économique que social, familial ou culturel.

L'aide matérielle et technique fournie par l'association devra à long terme permettre aux bénéficiaires de gérer les projets indépendamment de toute aide extérieure.

Chapitre 3 - Membres

Art. 5. L'association comprend des membres actifs et des membres donateurs.

Seuls ont le droit de vote aux réunions et assemblées générales les membres actifs. Peut devenir membre actif toute personne œuvrant régulièrement dans l'intérêt de l'association.

Art. 6. Tout membre actif a le droit de participer aux réunions du comité; il dispose des droits de parole et de vote.

Chapitre 4 - Administration

Art. 7. L'association est administrée par un comité composé de trois personnes au moins et de sept au plus. Les membres du comité sont élus et révocables à la majorité des deux tiers des voix de l'assemblée ordinaire ou de l'assemblée générale extraordinaire.

Chapitre 5 - Assemblée générale et extraordinaire

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au courant du premier trimestre.

Art. 9. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association.

Ont droit de vote tous les membres actifs présents.

Les membres du comité doivent être élus à la majorité simple des voix.

Les décisions concernant une modification des statuts, l'exclusion d'un membre ou la dissolution de l'association, ne seront pas prises par l'assemblée générale ordinaire, mais par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre 6 - Assemblée générale extraordinaire

Art. 10. Pour décider, en cours d'exercice, d'une modification des statuts, de l'exclusion d'un membre, du remplacement d'un membre du comité ou de la dissolution de l'association, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur demande de la simple majorité des membres actifs. Les deux tiers des membres actifs doivent être présents. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Chapitre 7 - Exclusion

Art. 11. Peut être exclu de l'association tout membre agissant à l'encontre des présents statuts.

Chapitre 8 - Dissolution

Art. 12. En cas de dissolution, l'actif de l'association sera transmis à une association de bienfaisance, à désigner par l'assemblée qui décide de la dissolution.

Chapitre 9 - Dispositions générales

Art. 13. Toutes les questions non réglementées par les présents statuts sont réglées par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

L'assemblée constituante du 20 avril 2007 a procédé à la désignation d'un comité qui se dispose comme suit:

Kralj Philippe, président, signature
Backes Michèle, trésorier, signature
Bisenius Josette, secrétaire, signature
Galbats Patrick, membre, signature
Kayser Diane, membre, signature
Lanfranconi Alessandra, membre, signature
Thomas Ronny, membre, signature

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007053991/7614/74.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05955. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Anista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 18A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 83.092.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of February.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- Mrs Christina Vallström Eriksson, business woman, residing in S-167 71 Bromma, Sollerövägen 2A, (Sweden), here represented by Mrs Marie-Elise Loutsch, private employee, residing in B-6700 Arlon, 188, rue de Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the limited liability company («société à responsabilité limitée») ANISTA S.à r.l., with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 83,092, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 4th of June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 91 of the 17th of January 2002.

- That the appearing person, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that she has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office from L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, to L-8280 Kehlen, 18A, rue de Mamer, and subsequently to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in Kehlen.»

Second resolution

The sole partner decides to modify the company's purpose and to give article 2 the following wording:

« **Art. 2.** The purpose of the company is advice in ecology, in preservation of the nature and in biology, with the exception of any activities included in the profession of engineer of the branch as well as the advice in economy.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.»

Third resolution

The sole partner accepts the resignation, with effect on February 15, 2007, of the manager Mr Bart Zech and accords full and entire discharge to him for the execution of his mandate.

Fourth resolution

The sole partner appoints Mr Ulf Ottosson, private employee, born in Laholm, (Sweden), on the 7th of October 1961, residing in L-8280 Kehlen, 18A, rue de Mamer, as new manager for an undetermined period.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Christina Vallström Eriksson, femme d'affaires, demeurant à S-167 71 Bromma, Sollerövägen 2A, (Suède), ici représentée par Madame Marie-Elise Loutsch, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 188, rue de Diekirch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ANISTA S.à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.092, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 juin 2001, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 91 du 17 janvier 2002.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, à L-8280 Kehlen, 18A, rue de Mamer, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Kehlen.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social et de donner à l'article 2 la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet les conseils en écologie, en conservation de la nature et en biologie, à l'exclusion de toutes activités rentrant dans la profession d'ingénieur de la branche ainsi que conseils en économie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission, avec effet au 15 février 2007, du gérant Monsieur Bart Zech et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique nomme Monsieur Ulf Ottosson, employé privé, né à Laholm, (Suède), le 7 octobre 1961, demeurant à L-8280 Kehlen, 18A, rue de Mamer, comme nouveau gérant pour une période indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-E. Loutsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2007. Relation GRE/2007/973. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007054510/231/102.

(070055065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Property Trust Montabaur, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Property Trust Investment 2, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.219.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of March,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one hundred eighty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 185,450.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 112.219 (PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l.),

hereby represented by Mrs Sylvie Reisen, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 21 March 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of PROPERTY TRUST INVESTMENT 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 115.219, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 22 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1111, of 8 June 2006, and whose articles of incorporation have not yet amended (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company into PROPERTY TRUST MONTABAUR, S.à r.l.
2. To increase the Company's corporate capital by an amount of four hundred sixty-six thousand six hundred fifty euro (EUR 466,650.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty euro (EUR 479,150.-), and to issue eighteen thousand

six hundred sixty-six (18,666) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of the eighteen thousand six hundred sixty-six (18,666) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares as well as of a share premium in an aggregate amount of four million one hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty euro (EUR 4,199,850.-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 1 and article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into PROPERTY TRUST MONTABAUR, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of four hundred sixty-six thousand six hundred fifty euro (EUR 466,650.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty euro (EUR 479,150.-).

Third resolution

The sole shareholder resolved to issue eighteen thousand six hundred sixty-six (18,666) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Mrs Sylvie Reisen prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., for the eighteen thousand six hundred sixty-six (18,666) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares as well as of a share premium in an aggregate amount of four million one hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty euro (EUR 4,199,850.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued and the share premium has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of four million six hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 4,666,500.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the eighteen thousand six hundred sixty-six (18,666) new shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the last paragraph of article 1 and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 1. Form, name. (last paragraph).** The Company will exist under the name of PROPERTY TRUST MONTABAUR, S.à r.l.»

« **Article 5. Subscribed capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty euro (EUR 479,150.-) divided into nineteen thousand one hundred sixty-six (19,166) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 185.450,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.219 (PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l.),

représentée aux fins des présentes par Madame Sylvie Reisen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 21 mars 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de PROPERTY TRUST INVESTMENT 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.219, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 8 juin 2006, et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en PROPERTY TRUST MONTABAUR, S.à r.l.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-six mille six cent cinquante euros (EUR 466.650,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de quatre cent soixante-dix neuf mille cent cinquante euros (EUR 479.150,-) et émission de dix-huit mille six cent soixante-six (18.666) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription des dix-huit mille six cent soixante-six (18.666) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par l'associé existant de la Société, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent quatre-vingt-dix neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 4.199.850,-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation du capital.

4. Modification de l'article 1^{er} et de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 3.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en PROPERTY TRUST MONTABAUR, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-six mille six cent cinquante euros (EUR 466.650,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de quatre cent soixante-dix neuf mille cent cinquante euros (EUR 479.150,-).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre dix-huit mille six cent soixante-six (18.666) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Sylvie Reisen précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., en vertu de la procuration précitée.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., les dix-huit mille six cent soixante-six (18.666) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent quatre-vingt-dix neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 4.199.850,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatre millions six cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 4.666.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les dix-huit mille six cent soixante-six (18.666) nouvelles parts sociales à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 1^{er} et le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, dénomination. (dernier alinéa).** La Société a pour dénomination PROPERTY TRUST MONTA-BAUR, S.à r.l.»

« **Art. 5. Capital social. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-dix neuf mille cent cinquante euros (EUR 479.150,-), divisé en dix-neuf mille cent soixante-six (19.166) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3962. — Reçu 46.665 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007054575/220/168.

(070054891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.577.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 113.738,

here represented by Mr Wim Rits, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on January 22, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th day of April 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1.250 on June 28, 2006. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 7, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 245 on February 24, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three hundred thousand Euros (300,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirteen million ninety-eight thousand two hundred and fifty Euros (13,098,250.- EUR)

to the amount of thirteen million three hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty Euros (13,398,250.- EUR) by the issuance of twelve thousand (12,000) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the twelve thousand (12,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. against RE INVESTMENTS S.à r.l., of a total amount of three hundred thousand Euros (300,000.- EUR).

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of seven hundred sixty-eight thousand five hundred and seventy-five Euros (768,575.- EUR) to bring it from its present amount of thirteen million three hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty Euros (13,398,250.- EUR) to the amount of fourteen million one hundred sixty-six thousand eight hundred and twenty-five Euros (14,166,825.- EUR) by the issuance of thirty thousand seven hundred forty-three (30,743) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the thirty thousand seven hundred forty-three (30,743) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. against RE INVESTMENTS S.à r.l., of a total amount of seven hundred sixty-eight thousand five hundred and seventy-five Euros (768,575.- EUR).

The existence and the value of the said two claims has been certified to the undersigned notary by two certificates issued by the management of RE INVESTMENTS S.à r.l. to which an interim balance sheet as per January 29, 2007, is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen million one hundred sixty-six thousand eight hundred and twenty-five Euros (14,166,825.- EUR) divided into five hundred sixty-six thousand six hundred seventy-three (566,673) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately thirteen thousand Euros (13,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.738,

ici représentée par Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 22 janvier 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.250 du 28 juin 2006. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 7 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 245 du 24 février 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) pour porter son montant actuel de treize millions quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante Euros (13.098.250,- EUR) à treize millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante Euros (13.398.250,- EUR) par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les douze mille (12.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. contre RE INVESTMENTS S.à r.l. d'un montant total de trois cent mille Euros (300.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent soixante huit mille cinq cent soixante-quinze Euros (768.575,- EUR) pour porter son montant actuel de treize millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante Euros (13.398.250,- EUR) à quatorze millions cent soixante-six mille huit cent vingt-cinq Euros (14.166.825,- EUR) par l'émission de trente mille sept cent quarante-trois (30.743) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les trente mille sept cent quarante-trois (30.743) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. contre RE INVESTMENTS S.à r.l. d'un montant total de sept cent soixante-huit mille cinq cent soixante-quinze Euros (768.575,- EUR).

L'existence et la valeur des dites créances a été certifiée au notaire instrumentant au moyen de deux certificats issu par la gérance de RE INVESTMENTS S.à r.l., auxquels un bilan intérimaire en date du 29 janvier 2007 est annexé.

Ces certificats, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze millions cent soixante-six mille huit cent vingt-cinq Euros (14.166.825,- EUR) divisé en cinq cent soixante-six mille six cent soixante-treize (566.673) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ treize mille euros (13.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Rits, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3969. — Reçu 10.685,75 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007054522/220/135.

(070054967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Graffhopper Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.216.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAFFHOPPER HOLDINGS S.A. ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée originellement sous la dénomination GRASSHOPPER HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 26 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 996 du 24 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 72.216.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 731 du 22 juillet 2005.

La séance est ouverte à 11.35 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yann Chaumont, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eric Sellam, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt actions (120) d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-), représentant l'intégralité du capital social de soixante mille euros (EUR 60.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 8 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 9.30 heures.»

Version anglaise:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June at 9.30 a.m.»

Les autres alinéas de l'article 8 des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Kruchten, Y. Chaumond, E. Sellam, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2007. Relation: EAC/2007/4203. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007054517/272/59.

(070055054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Utah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.942.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of UTAH S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 32,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.942 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 18 December 2003 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Memorial C») under number 113 dated 28 January 2004 (the «Company»);

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg; who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 400 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the redemption of all Class D Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 100 Class D Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.

2. Consequential amendment of articles eight and ten of the articles of association of the Company so as to delete all references to class D shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class D Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class D Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 100 Class D Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (€ 5,000.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at twenty seven thousand five hundred euro (€ 27,500.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class D Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class D shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 and 10 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to class D shares. Article 8 now shall read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euro), represented by 550 (five hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;
- 300 (three hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 3 (three) classes of 100 (one hundred) shares each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de UTAH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 32.500,- euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 942 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 113 du 28 janvier 2004, page 5404 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, désignant comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et quatre cent (400) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour:

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe D à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe D et à la réduction du capital social de la Société.

2) Modification des articles huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe D et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe D à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe D.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 100 parts sociales préférentielles de Classe D et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (€ 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel à vingt-sept mille cinq cent euros (€ 27.500,-).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe D en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe D en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 et 10 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe D. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 550 (cinq cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

- 300 (trois cent) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 3 (trois) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1441. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055061/211/141.

(07005555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.117.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, represented herein by Mr Lorenzo

Patrassi, manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 3rd April 2007.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a company which she declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name APPLE (LUX) LIEGENSCHAFTEN S.à.r.l. (hereafter the «Company»), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

The Company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., prenamed, twelve thousand five hundred shares	12,500.-
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500.-

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

General meeting of partners

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering himself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of partners of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

(i) that the number of the members of the board of managers of the Company be set at four (4);
 (ii) that there be appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

(a) Mr Tomas Lichy, Manager, born in Ostrava (Czech Republic), on 25th November 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(b) Mr Iain Macleod, Manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 8th August 1955, whose business address is 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);

(c) Mr Thijs van Ingen, Manager, born in Tiel (the Netherlands) on 5th December 1974, whose business address is 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

(d) Mr Lorenzo Patrassi, Manager, born in Padova (Italy), on 22nd April 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(iii) that the address of the registered office of the Company is set at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatrième jour du mois de avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisé et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 3 avril 2007.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination APPLE (LUX) LIEGEN-SCHAFTEN S.à.r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts,

«assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., susmentionnée, douze mille cinq cents parts sociales	12.500,-
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500,-

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (eur 1.700,-).

Assemblée Générale des associés

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à quatre (4);
- (ii) sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée les personnes suivantes:
 - (a) M Tomas Lichy, directeur, né à Ostrava (République Tchèque) le 25 novembre 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - (b) M Iain Macleod, directeur, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 8 août 1955, dont l'adresse professionnelle est située à 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);
 - (c) M Thijs van Ingen, directeur, né à Tiel (Pays-Bas), le 5 décembre 1974, dont l'adresse professionnelle est située à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - (d) M Lorenzo Patrassi, directeur, né à Padova (Italie) le 22 avril 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- (iii) le siège social de la société est fixé à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Patrassi, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 6 avril 2007, Relation: EAC/2007/3522. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007055070/219/421.

(070055799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Colony TBB Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 91.828.

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

COLONY TBB INVESTOR, LLC., (ci-après désigné «l'Associé Unique»), a limited liability company constituée sous la loi de Delaware, USA, dont le siège social est au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 3611590 (et dont le principal établissement est au 1999, avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States),

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 13 décembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Expose

1. COLONY TBB INVESTOR (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.828, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, Notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le n° 319 en date du 25 mars 2003 (ci-après désignée «la Société»); les statuts de la société ont été modifiés: suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 décembre 2006, non encore publié.

2. Le capital de la société s'élève actuellement à USD 13.315,00 (treize mille trois cents quinze US Dollars), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 26,63 (vingt-six dollars soixante-trois cents) chacune, entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société pour les avoir souscrites à la constitution de la Société.

4. L'Associé Unique a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2005 - Affectation des résultats

- Décharge aux gérants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les décisions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les termes du rapport de gestion et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés. Il constate que l'exercice clos le 31 décembre 2005 fait ressortir un bénéfice de USD 5.968,00 et décide d'affecter ce bénéfice en résultat reporté.

Deuxième résolution

L'associé accorde pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Troisième résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Quatrième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint Esprit L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

COLONY TBB INVESTOR, LLC., a limited liability company organised under the law of Delaware, USA, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 inscribed in the Register of Delaware under the number 3611590 (and having its offices and place of business at 1999, avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States),

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on December 13, 2006, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. COLONY TBB INVESTOR (LUX) S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 91.828, has been incorporated by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated 20th January 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 319 dated 25th March 2003 (the «Company»); the articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated December 8, 2006 not yet published.

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to USD 13,315.00 (thirteen thousand three hundred and fifteen US Dollars), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of USD 26.63 (twenty-six US Dollars sixty-three cents) each, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company for having them subscribed to the formation of the Company.

4. The sole Shareholder has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- Approval of the management report and of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2005 - Allocation of results

- Discharge to the Managers for the financial year ended 31 December 2005

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Having stated that, the sole Shareholder takes the following resolutions:

Resolutions

Firth resolution

The sole shareholder resolves to approve the management report and the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2005.

The Sole Shareholder notes that the accounts for the financial year 2005 result in a profit of USD 5,968.00 and resolves to allocate this profit to profit brought forward.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the Managers of the Company for their duties and activities during the financial year ended 31 December 2005.

Third resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

Fourth resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG S.à R.L., having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 2, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055067/211/186.

(070055812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital Britannia Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.756.

—
In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL 3, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.753,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL BRITANNIA CENTRE, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.756, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 October 2006, number 1982 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolution:

Resolution:

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL 3, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.753,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI CAPITAL BRITANNIA CENTRE, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.756, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 octobre 2006, numéro 1982 (la «Société»)

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société

L'associé unique approuve la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007. Relation: EAC/2007/1880. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055430/239/116.

(070055542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

1. The company D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a partnership organized under the laws of Delaware, with registered office c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, represented herein by Mr Lorenzo Patrassi, manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. The company D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LTD, a company existing under the laws of the Cayman Islands with its registered offices c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented herein by Mr Lorenzo Patrassi, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 111.951, incorporated pursuant to a deed on September 27th, 2005 drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1318, dated December 2nd, 2005,

the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated on April 7th, 2006 drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary pre-named, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under the number 1686, dated September 9th, 2006;

The appearing parties, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital then took the following resolution:

Resolution

The shareholders decide to amend Article two (2) of the Articles of Association relating to the object of the Company, so as to be read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans to or otherwise assist (i) the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or (ii) any person not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. The Company may also, for exceptional reasons and on an ancillary basis to its above-mentioned purpose only, grant a loan to or otherwise assist a company in which it does not hold a direct or indirect participation or which does not form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., un partnership existant sous les lois du Delaware, avec siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, directeur,

demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé;

2. La société D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LTD, une société existant sous les lois des Cayman Islands avec siège social au c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lesquelles procurations demeureront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants sont tous les associés de la société BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.951, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 décembre 2005 sous le numéro 1.318,

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Joseph Elvinger, notaire prénommé, le 7 avril 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1686 daté du 9 septembre 2006.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social de manière à être lu comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement (i) les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou (ii) toute personne n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. La Société peut également, à titre exceptionnel et accessoirement à l'objet mentionné ci-dessus, accorder un prêt à ou assister autrement une société dans laquelle elle ne détient pas une participation directe ou indirecte ou une société qui ne fait pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Patrassi, F. Kessler.

Enregistré à Esch-Alzette, le 6 avril 2007, Relation: EAC/2007/3521. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007054806/219/102.

(070056009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.